



BULLETIN ACADÉMIQUE N°2

Octobre 2021

SNEP-FSU, ACADÉMIE DE GRENOBLE

COMPTE RENDU RÉUNION IPR EPS

P.4



AG UNSS et CRUNSS

P.5

CRISE UFRSTAPS GRENOBLE

RESPECT & DIGNITÉ
POUR
LES STAPS

VITE !



#stapsoubliés
#STAPSENCOLERE



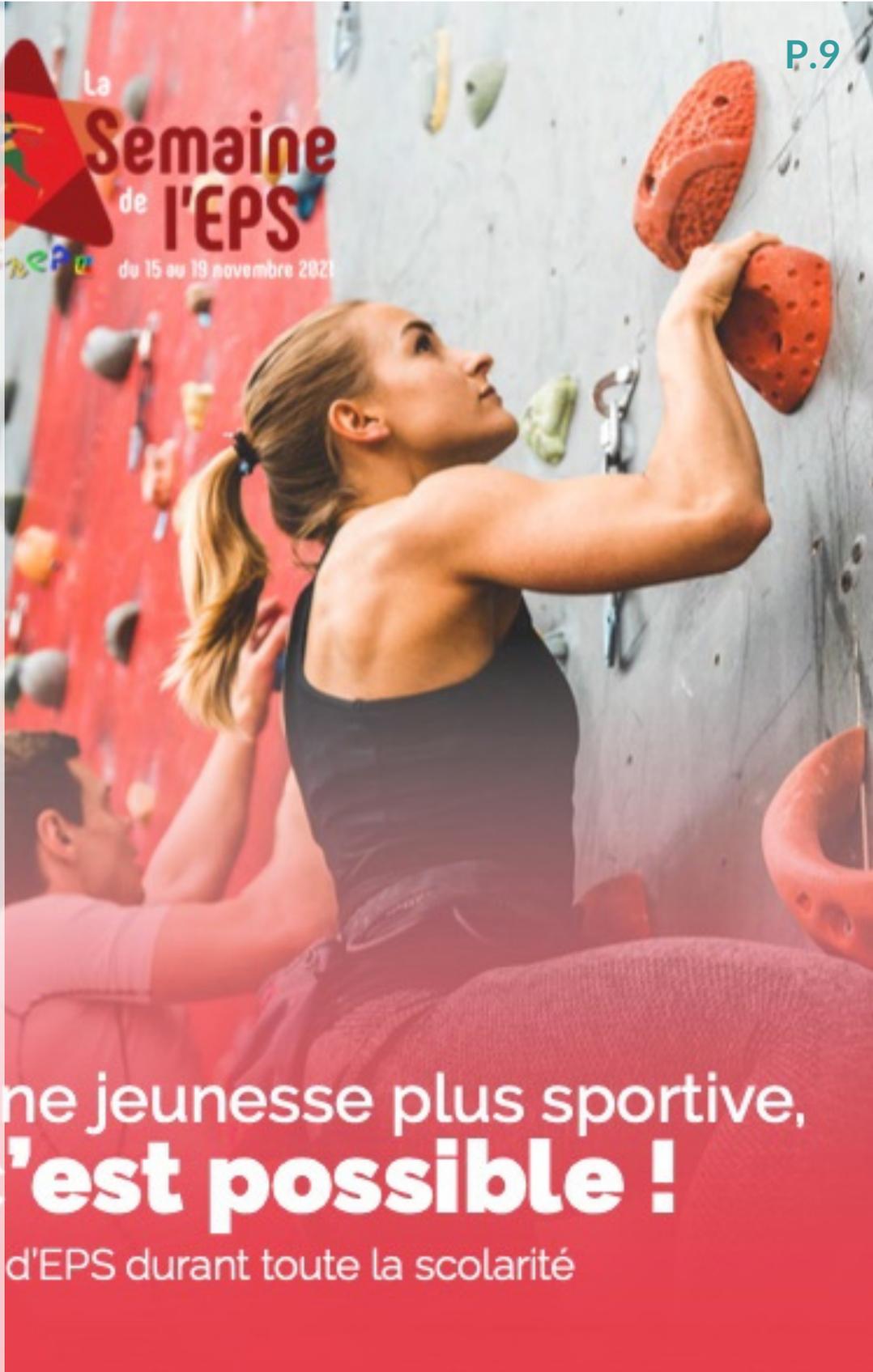
P.7



CALENDRIER CORPO

Actualités	Actualités	Actualités	Actualités	Actualités	Actualités
Actualités	Actualités	Actualités	Actualités	Actualités	Actualités
Actualités	Actualités	Actualités	Actualités	Actualités	Actualités

P.8



P.9

SOMMAIRE

ÉDITO

P.3

- Développement et construction de l'EPS et du sport scolaire
- santé des jeunes
- élections

Compte rendu de la réunion avec les IPR

P.4

AG UNSS et CRUNSS

P.6

CRISE UFRSTAPS GRENOBLE

P.9

RESPECT & DIGNITÉ
POUR
LES STAPS
VITE !



#stapsoubliés
#STAPSENCOLERE



Informations CORPO

P.10

- calendrier CORPO
- contestation rdv de carrière
- mutation INTER

Semaine de l'EPS

P.12



Soyons opportunistes... et agissons !

L'année dernière, le SNEP-FSU lançait une campagne d'opinion sur les besoins d'EPS et de sport scolaire en France. Cette campagne s'ouvrait lors de la 1ère semaine de l'EPS en décembre 2020. Cet événement organisé sur l'ensemble du territoire aura permis de mettre en évidence auprès du grand public les conséquences dramatiques de la sédentarité sur la santé morale et physique des jeunes et les inégalités sociales de pratique de l'activité physique, sportive et artistique. De nombreuses études scientifiques et médicales et des rapports de parlementaires avaient alors étayés et renforcés nos constats. A cette rentrée, l'état de santé des jeunes est toujours préoccupant et rien n'a été fait pour augmenter le temps de pratique sportive. Si ce n'est le dispositif "bouger 30" largement insuffisant et réducteur.

Aussi notre discipline EPS a-t-elle été placée sous le feu des médias cet été suite au tweet du ministre JM Blanquer dans lequel il saluait l'engagement des professeurs d'EPS pour les excellents résultats des équipes françaises de sports collectifs aux JO de Tokyo. Sportifs et enseignants lui répondaient dans la foulée en condamnant unanimement le fossé entre ses propos et ses décisions. Ils pointaient alors la dégradation des formations initiale et continue, la baisse des recrutements, l'insuffisance des horaires, la marginalisation de l'EPS dans les examens, l'affaiblissement du sport scolaire par les contraintes sanitaires, la vacuité des programmes scolaires (suppression ou minoration des contenus culturels)...

La forte médiatisation des questions de santé des jeunes et de sport à l'école crée, à notre avis, un contexte propice pour exiger "plus et mieux d'EPS". Le SNEP-FSU doit donc se saisir de cette opportunité pour mettre au cœur de son activité revendicative la mesure des 4 heures d'EPS pour toutes et tous sur l'ensemble de la scolarité et asseoir sa conception d'une EPS émancipatrice qui vise l'acquisition critique de la culture sportive et artistique. Les programmes doivent alors être réécrits et les épreuves d'EPS aux examens repensées en profondeur et revalorisées dans le total final des points.

L'année 2022 marquée par 2 échéances électorales majeures (élections présidentielles et législatives) sera importante et même décisive pour véritablement construire une nation de sportifs et de sportives. Le SNEP-FSU a le devoir d'agir. Il appelle ainsi les collègues à s'engager avec force et détermination dans la campagne pour l'EPS qui s'ouvrira avec le "40ème anniversaire de l'intégration de l'EPS au MEN" du 7 octobre 2021. Elle se prolongera avec la semaine de l'EPS du 15 au 19 Novembre et la journée de l'EPS sur la natation en février 2022.

Ensemble, ne ratons pas l'aubaine qui se présente pour le développement et la construction de l'EPS et du sport scolaire de demain que nous voulons.

Le secrétariat académique du SNEP-FSU Grenoble

**PARTICIPEZ MASSIVEMENT À
L'ÉVÉNEMENT FESTIF ET
RENDICATIF DE GRENOBLE
LE VENDREDI 19 NOVEMBRE**

(VOIR L'ARTICLE ET LA CONVOCATION DANS CE BULLETIN)



**PENSEZ À VOTER POUR LES
ÉLECTIONS FSU**

(MATÉRIEL DE VOTE ENVOYÉ PAR LES SECTIONS
DÉPARTEMENTALES DU SNEP-FSU)



COMPTE RENDU RÉUNION avec IA-IPR EPS

LUNDI 4 OCTOBRE 2021 - RECTORAT DE GRENOBLE

Le SNEP-FSU Grenoble rencontre l'inspection pédagogique EPS

Une délégation du SNEP-FSU Grenoble a rencontré une partie de la nouvelle équipe des IA-IPR et chargés de mission EPS (Mmes Prudent et Battois-Locatelli) lundi 4 octobre. Différents sujets d'ordre corporatif et pédagogique ont été abordés, discutés et débattus pendant 2h30. Ils ont bien entendu fait l'objet de propositions concrètes du SNEP-FSU et d'engagements ou de réponses de l'inspection pédagogique que nous vous livrons..

1. Bilan de rentrée et protocoles sanitaires :

Le SNEP-FSU, à l'issue des 1ères rencontres avec la profession, a fait le constat d'une rentrée difficile et tendue. Cette situation s'explique par :

- une dégradation des conditions d'enseignement et d'étude des élèves : augmentation des effectifs par classe, imposition d'HSA, multiplication de tâches "désagréables et inutiles" qui éloignent les collègues du coeur de leur mission...
- une perte de sens du métier qui résulte d'injonctions pédagogiques contradictoires: certification aux examens (BAC, CAP, DNB), programmes vides, perception d'un fossé entre les textes institutionnels et la réalité de terrain...
- un contexte incertain dû à la situation sanitaire que nous subissons depuis 1,5 ans.

Nous avons également regretté que le protocole sanitaire national paru fin Août ne soit pas accompagné d'un texte explicitant certaines notions telles les "activités de contact". L'administration nationale (DEGESCO et IG EPS) aurait dû faire ce travail. Que nenni ! Il aura fallu attendre 3 semaines pour que l'inspection pédagogique régionale fasse paraître une note d'accompagnement qui a certes répondu aux sollicitations de collègues et clarifié les points flous mais qui a aussi produit, à certains endroits, des confusions et des interrogations.

Après une écoute attentive de ce constat, les **IA-IPR EPS souhaitent mettre en œuvre des dispositifs de suivi des réformes et un plan de formation qui répondent aux attentes et besoins de la profession.** Les formations devraient ainsi être davantage centrées sur le traitement didactique des APSA... Concernant la parution du texte d'accompagnement du protocole sanitaire, les IA-IPR sont contraints d'attendre le "feu vert" de la rectrice ce qui explique l'envoi tardif.

Enfin, nous invitons **les équipes EPS à se référer à ce texte pour faire fonctionner leurs AS d'établissement en s'appuyant sur la notion de "groupes constitués"**. Les AS ne seraient ainsi pas contraintes par la limitation du brassage. En cas de difficultés, n'hésitez pas à faire appel à l'inspection.

2. Situation des lycées (LGT et LP) :

L'actualité est marquée par la **validation des fiches certificatives par APSA** en vue des évaluations pour les examens. Le SNEP-FSU a donc demandé où nous en étions dans ce processus. L'inspection répond que toutes les fiches ont été envoyées mais qu'elle n'a pas encore de vision globale sur la "validation/révision". Le suivi est assuré par Mme Burg et M. Minazzi.

Un problème de taille fait son apparition en raison du caractère local de l'évaluation, ce sont **les recours de certaines familles qui mettent en difficulté la profession.** Sur ce point, les réponses restent évasives en renvoyant à la construction d'un rapport de confiance entre l'institution et les usagers... L'inspection s'engage néanmoins à aider les équipes confrontées à ce type de situation.

Sur le BAC Pro "sports" ou plutôt l'unité de formation "sports" en LP, nous souhaitons connaître les critères de choix des établissements retenus pour proposer cette formation. Pour cette année, la rectrice et les DASEN ont opéré des choix après propositions des inspecteurs.

Mme Prudent qui coordonnera ce dossier s'engage à faire paraître un texte de cadrage avec un cahier des charges précis et des critères de choix pour plus de lisibilité et de transparence.

3. Politique des sports de nature :

L'équipe des IA-IPR EPS s'était engagée, il y a 2 ans, à revisiter la circulaire académique de l'enseignement des APPN parue en 2015 et à réécrire les PASS. Rien ne s'est produit en raison de l'impossibilité ou du refus de la rectrice d'abroger les textes académiques. Néanmoins Cette année scolaire verra enfin **aboutir cet engagement avec la création d'un groupe de travail, de réflexion et de propositions sur ces différents documents.** La politique de formation sur la sécurité dans les APPN sera poursuivie en faveur des entrants dans l'académie, des stagiaires et des étudiants. Le SNEP-FSU sera force de propositions pour revisiter les PASS et réécrire la circulaire (en supprimant le caractère injonctif pour aller vers des recommandations) même si nous sommes toujours opposés à son existence...

4. Questions "corpo" (contractuels, alternants, avis PPCR non connus, classe exceptionnelle) :

A cette rentrée, **le recours massif aux contractuel.les se poursuit.** Les besoins s'élèvent, pour cette seule dernière semaine déjà à 75 suppléances par des précaires, faute de TZR. Ces collègues détenteurs d'une licence STAPS "Education et motricité", du PSC1 et du test de sauvetage aquatique sont recrutés via leur candidature sur la plate forme ACLOE et après un entretien avec le corps des inspecteurs. Ceux-ci voient ainsi leur charge de travail s'accroître et se diversifier, ils deviennent recruteurs/DRH !

Nous apprenons que les contractuel.les (hors CDIsés!) n'ont pas obligatoirement un forfait AS dans leur service s'il ne sont pas affectés sur le service d'un collègue au regard de leur contractualisation.

La réforme de la formation crée 2 nouvelles formes de stagiaires : les **alternants**, qui sont à la fois contractuels et étudiants et les étudiants en pratique accompagnée. Les 1ers sont rémunérés, les 2nds non. Mais tous.tes seront candidat.es au CAPEPS externe. Une fois le concours réussi, on sait qu'ils.elles occuperont un poste à temps plein mais quid de leur affectation.

Dans l'académie d'obtention du concours ? Dans d'autres ? Quel type mouvement ? Pour le moment, personne n'est en mesure de nous dire ce qu'ils ou elles deviendront post-concours sauf qu'ils ou elles n'auront plus d'année de formation ! Ces questions ne sont pas non plus sans conséquences avec la forme que prendront les mouvements Inter et Intra 2022 !! Les collègues ont eux aussi besoin de réponses !

Aussi avons-nous appris que les "alternants" avaient été affectés par les INSPE et non par le rectorat qui a uniquement identifié des supports de 6h. Cette gestion par 2 institutions différentes n'est pas sans poser problème. De nombreux jeunes se retrouvent effectivement dans des situations compliquées du fait de l'éloignement géographique entre l'université et l'établissement d'affectation. **Nous revendiquons, à ce stade, une aide financière à l'instar des stagiaires (ancienne formation) qui perçoivent une indemnité.**

Nous avons également dénoncé certaines situations concernant **les avis non connus par les collègues suite à un rendez-vous de carrière.** L'inspection s'engage à les clarifier rapidement, des démarches ont d'ores et déjà été effectuées dans ce sens.

Nous avons enfin réitéré notre mandat sur les **promotions à la classe exceptionnelle** (promotion des "plus anciens") en précisant de faire attention aux collègues proches de leur départ à la retraite. En effet, des collègues sont promus alors qu'ils ont décidé de partir à la retraite. Ils ne bénéficieront donc pas de cette promotion et une place est perdue ! Pour conclure, les militant.es du SNEP-FSU Grenoble ont apprécié cette rencontre riche de débats et de propositions concrètes pour améliorer la vie professionnelle des enseignants dans l'intérêt des jeunes qui nous sont confiés. Nous poursuivrons avec confiance et respect le travail engagé et n'hésiterons pas à inviter l'inspection à nos journées de réflexion sur l'avenir de l'EPS et du sport scolaire.



L'AG UNSS de rentrée en ARDÈCHE

Cette rentrée UNSS était très attendue par l'ensemble des animateurs d'AS. La mise en place obligatoire du PASS sanitaire n'a pas freiné la motivation et le plaisir de la centaine de collègues présents : l'envie de relancer enfin l'UNSS étant plus forte.

Les prises de parole de monsieur le Dasen, mais aussi celles de mesdames les IA-IPR n'ont malheureusement pas rassurées les collègues quand à une reprise normale, c'est-à-dire permettant la rencontre, pour cette nouvelle année. De nombreuses questions de collègues présents n'ont pas trouvé de réponses satisfaisantes. Que ce soit sur l'utilisation d'installations sportives pour les 'vaccinodromes', ou bien sur un éventuel protocole sanitaire spécifique à l'UNSS : peu ou pas de réponses satisfaisantes. Nos IA-IPR ont fait part également de leur désarroi et de leur manque d'informations, étant comme tout un chacun renvoyé aux directives découvertes sur les chaînes d'informations telle que BFM TV. Une nouvelle fois le flou règne du fait de l'absence de décisions claires prises par le ministère et la direction nationale de l'UNSS.

Comme chaque année, au titre de coadministrateur du Sport Scolaire, le SNEP 07, et ce malgré un nouvel oubli, a été invité lors de cette AG à prendre la parole. Nous déplorons malheureusement le fait que celle-ci ait eu lieu, dans l'organisation prévue par la direction départementale, seulement une fois que M. le Dasen et Mmes les IA-IPR aient quitté l'assemblée (soit 45 minutes après le début de celle-ci) !

Après une présentation claire et précise par la directrice départementale de l'UNSS des actions possibles pour cette rentrée, c'est-à-dire « de la rencontre sans brassage », et sous son impulsion dynamique (que nous saluons ici une nouvelle fois), les équipes des différents districts se sont attelés à la tâche, afin de créer un calendrier de rencontres digne de l'accueil et de l'encadrement à proposer aux élèves licenciés.

Une belle journée marquée par l'énergie, le dynamisme et l'engagement d'une profession qui fait corps pour continuer à promouvoir un sport scolaire de qualité.

Le secrétaire du SNEP-FSU Ardèche.



L'AG UNSS de rentrée dans la DRÔME

Un moment fort, marqué par le plaisir et la volonté ferme de la profession de se retrouver et de travailler à la relance de la dynamique de l'UNSS. Plus de 150 collègues qui ont mis pour beaucoup leurs convictions de côté pour honorer ce rendez-vous, et cela malgré l'annonce tardive de l'obligation du pass sanitaire.

Comme chaque année, au titre de co-administrateur du Sport Scolaire, le SNEP 26 est invité à cette AG et bénéficie d'un temps de paroles, même si depuis de nombreuses années l'administration tente de rogner cette « libre parole ».

C'est aussi un moment essentiel de rencontre des collègues pour nous informer des réalités du terrain et informer à propos du métier, de l'UNSS.

Nous attendions cette année des réponses à nos interrogations pour le redémarrage de TOUTES nos AS et la reprise des rencontres. Nous avons questionné nos hiérarchies (DDUNSS, DRUNSS, DASEN et IPR). Sans résultat ! Renvoyés au flou d'un arbitrage par nos présidents d'AS, chefs d'établissement. Et face à l'agacement des collègues devant la réitération de l'absence de cadrage, même nos IPR ont exprimé leur colère de ne pas avoir plus d'informations et d'en être réduites à découvrir leurs directives par BFM TV !!

Cependant nous avons eu tout de même un signal fort de la façon dont le DASEN de la Drôme a l'intention de « discuter » avec le SNEP et ses militants. En nous apostrophant avant même le début de séance pour dénoncer « gratuitement » la posture du SNEP « réfractaire » aux lignes politiques gouvernementales, et en nous coupant la parole lors de notre intervention, Mr Clément a ostensiblement affiché la posture de notre autorité de tutelle : celle d'un autoritarisme exacerbé et d'une attaque frontale des organisations syndicales.

Mais cette attitude s'est bruyamment retournée contre lui !

Nous saluons la réaction des collègues drômois qui ont accueilli ses remarques par des huées exprimant avec force leur mécontentement, et qui ont soutenu le discours des militants du SNEP par des acclamations tout aussi sonores.

Une journée marquée par l'énergie d'une profession qui a fait corps pour défendre ses valeurs.

Le secrétaire du SNEP-FSU Drôme.



L'AG UNSS de rentrée en ISÈRE

L'Assemblée Générale Départementale UNSS de l'Isère s'est déroulée à partir de 13H30 le 8 sept au lycée Pierre Béghin de Moirans, devant une assistance nombreuse autour de 140 collègues présents.

Seul(e)s les secrétaires d'AS avaient été convoqués, puis vers 15H30 les commissions mixtes partiaires par activité se sont réunies dans différentes salles mises à disposition.

Le SNEP Isère a été invité par le SD UNSS à la tribune pour faire son intervention de début d'année.

Pour l'année écoulée, nous avons salué le maintien des rencontres en APPN en Isère malgré le contexte difficile.

Nous avons réaffirmé que le sport scolaire n'est ni du périscolaire, ni de l'extrascolaire, c'est bien un TEMPS SCOLAIRE : donc pas d'obligation de Pass sanitaire pour les élèves.

Nous avons incité les collègues pour que dans les As d'établissement la notion de « groupe constitué » fasse disparaître les notions de « niveau de classe » et de « non brassage », permettant un retour à un fonctionnement normal de toutes nos AS.

Cette intervention a été richement applaudie par nos collègues et nous les en remercions.

PRL.



Pas d'AG Départementale UNSS cette année en SAVOIE

Le service départemental avait déjà informé tous les collègues fin juin qu'il n'y aurait pas d'AG Départementale en septembre pour raison de covid 19.

En revanche, les AG de districts ont bien eu lieu et chaque district s'est réuni le mercredi 8 septembre avec, en introduction, un visionnage d'une vidéo du service départemental exposant les bilans 2020/2021 et les perspectives 2021/2022.

Notons que, concernant les protocoles, l'interprétation du niveau 2 par le SD allait plutôt dans le sens de pratiques extérieures type APPN à privilégier et de pratiques intérieures avec des activités nécessitant le moins de contacts possibles. Aussi, la proposition a été d'inverser les calendriers et le Service Départemental a proposé que les établissements débutent l'année par du badminton en intérieur (mais sans rencontre pour l'instant) et des événements de rencontres APPN sous forme ateliers et/ou par vagues de collège pour éviter le brassage.

De manière générale, les collègues ont surtout profité de ces AG pour échanger sur leurs pratiques en tentant d'éclaircir les notions qui restaient flous (brassage et groupe constitué, sports « de contact »...). Les solutions ont alors été locales. Certains collègues ont débuté par le badminton et participent aux rencontres APPN mais d'autres ont aussi lancé des sports collectifs qui sont, depuis longtemps, attendues par les élèves.

Le secrétaire du SNEP-FSU SAVOIE.



L'AG UNSS de rentrée en HAUTE-SAVOIE

L'AGD unss de haute Savoie s'est tenue le 8 sept à St Pierre en Faucigny, mais avec la contrainte du PASS sanitaire. L'amphi n'étant pas propriété du collège mais de la commune, car annexé au gymnase. Bien évidemment cela a empêché quelques collègues d'y assister.

Seul(e)s les secrétaires d'AS y ont été conviés afin d'éviter un effectif trop important, décision prise par la DSDEN sur sollicitation du SDUNSS.

Le SNEP a fait part des interprétations diverses des textes avec comme résultats des fonctionnements très divergent d'un établissement à l'autre; de la fermeture à des groupes constitués par APSA. L'inspection et le SR UNSS concluant qu'il fallait s'en remettre à la décision du bureau de l'Association dans le cadre de son autonomie.

Le SNEP est intervenu après la clôture de l'AG regrettant l'heure tardive et le départ précipité de bon nombre de collègues. Même s'il restait une trentaine de collègues lors de notre intervention, nous pensons qu'étant co-administrateur de l'UNSS, le SNEP doit reprendre son statut en tant que tel au sein de l'AG.

Pascal Rimet.

CONSEIL RÉGIONAL UNSS

Le 17 septembre dernier s'est tenu à Grenoble le premier CRUNSS sous la nouvelle direction régionale de l'UNSS et sous la présidence de la Rectrice de Grenoble. Étaient présents également M.le Dasen de la Drôme et Mme la Dasen de l'Isère. Ce conseil s'est tenu en hybride (possibilité de le suivre en distanciel ou en présentiel). Le SNEP-FSU était présent.

Madame la Rectrice a ouvert le conseil en se félicitant au nom de tous les acteurs de l'UNSS Grenoble d'avoir réussi l'an passé, et ce malgré la situation sanitaire compliquée et la chute de licenciés à maintenir une activité (constat repris également par le directeur régional de l'UNSS).

La lecture de la déclaration liminaire du SNEP-FSU a permis d'engager le débat sur plusieurs points d'achoppement, et notamment sur le fait que le SNEP-FSU déplorait l'absence de protocole sanitaire clair et précis pour une reprise des rencontres en UNSS. Madame la Rectrice, s'appuyant sur le fait que les AS étaient des associations sportives scolaires, a répondu que le protocole EPS faisait foi. La règle de limitation de brassage en rencontre devait être appliquée. Ceci était également motivé par le fait que le pass sanitaire n'était pas exigé en milieu scolaire : « il vaut mieux que tout le monde ait accès aux pratiques UNSS sans brassage, que rien du tout ».

En complément, le directeur régional de l'UNSS a confirmé les propos de Mme la rectrice, se référant au protocole EPS qui se suffisait à lui-même. C'est pour cette raison que l'UNSS nationale n'avait pas proposé de règles spécifiques. La règle des rencontres sans brassage, avec organisation d'ateliers sportifs vécus par les AS serait l'organisation choisie en ce début d'année, en attendant une amélioration de la situation sanitaire et une possible ouverture à la rencontre et la compétition.



LE PROTOCOLE EPS FAISAIT FOI »

Concernant la question posée sur le brassage d'élèves en AS, le directeur régional a rappelé que l'UNSS n'avait pas compétence au sein des AS de chaque établissement. A ce titre, c'était au comité directeur de chaque AS de prendre la décision et donc la responsabilité. Après interpellation du SNEP-FSU sur un nouveau renvoi aux décisions et donc aux responsabilités individuelles, réponse a été donnée par M. le Dasen de la Drôme : « au bout du bout c'est le chef d'établissement qui sera responsable ».

Cette position a été renforcée par une double déclaration des deux dasen présents qui ont affirmé que cette situation permettait une plus grande liberté aux établissements, et que c'était donc plus efficace ! Une fois de plus la politique libérale menée par le gouvernement, et l'absence de clarifications dans les décisions prises font supporter la prise de décision sur l'individu. La politique de l'individualisme prime sur celle du collectif.

Enfin, le SNEP-FSU est revenu sur sa position en tant que coadministrateur de l'UNSS, et qu'à ce titre il pouvait prendre la parole dans toutes les instances de l'UNSS, y compris lors des AG de rentrée. Ce point a été abordé suite au positionnement du Dasen de la Drôme lors de l'AG de rentrée dans ce département. Madame la rectrice a confirmé cela, en rappelant que les échanges devaient toujours se faire dans le plus strict respect des personnes. Nous avons partagé et acté cette position, en rappelant que cela devait se faire en réciprocité !

Au bout d'une heure de débat, madame la rectrice a quitté le conseil, et la deuxième heure a été consacrée à la présentation par le directeur régional du nouveau PADSS, constitué et rédigé en amont lors de visio proposées à la profession.

**Pour le SNEP-FSU Grenoble,
Maxime Veghin.**

URGENCE EN STAPS

Crise à l'UFRSTAPS de Grenoble

«Suppression de 5 postes de PRAG (enseignant d'EPS du 2e degré détaché dans le SUPERIEUR) à mesure des départs des titulaires, remplacés par 5 postes d'EC (Enseignant Chercheur) à l'UFRSTAPS de Grenoble ».

Voilà la décision unilatérale du directeur de l'UFRSTAPS (J-P. Heuzé) que les 67 enseignants de cet UFR (dont 35 PRAG et 32 EC) ont appris brutalement le 16 juin 2021 invités à une réunion à distance de dernière minute, une semaine avant que cette décision soit mise au vote au conseil d'UFR. Sans qu'aucun échange ni concertation ne soit prévu, la décision est présentée comme le moyen pour un « grand projet collectif pour l'avenir de l'UFRSTAPS » pourtant jamais évoqué auparavant.

Face aux enjeux majeurs d'une telle décision mais aussi face à un tel déni et mépris de dialogue, de nombreux collègues se mobilisent dans l'urgence et alertent par courrier collectif les membres du conseil d'UFR d'abord (cette décision est malgré tout approuvée au conseil d'UFR à 1 voix près), puis la présidence de l'université (qui recevra 4 enseignants le 16 juillet), le CT (Comité Technique

de l'établissement), le Rectorat, le SNEP académique et national. Le collectif demande qu'une MOTION soit mise au vote au conseil d'UFR du 10 juillet 2021 pour suspendre cette décision afin de donner le temps nécessaire aux échanges et dialogue indispensables. Le directeur d'UFR refuse bloquant ainsi tout processus démocratique.

En conséquence mi-juillet, 23 enseignants annoncent publiquement leur démission des responsabilités administratives et pédagogiques (responsabilités d'année et d'UE) pour la rentrée 2021 pour dénoncer une décision qui aura des conséquences majeures sur la dégradation des **conditions de travail** des personnels mais aussi des **contenus de formation** offerts aux étudiants.

En effet, cette « transformation » de postes implique d'une part la suppression d'au moins 1000H d'encadrement des enseignements (5 x 192h car 1 PRAG fait 384h/an d'enseignement alors qu'1 EC fait 192H/an d'enseignement) et d'autre part la suppression d'au moins

RESPECT & DIGNITÉ POUR LES STAPS

VITE !



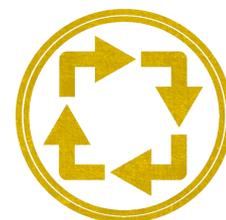
[#stapsoubliés](#)
[#STAPSENCOLERE](#)



2000h d'encadrement dans les « technologies sportives » (APSA et intervention) enseignées par les PRAG. Cette suppression sera-t-elle compensée pour les étudiants par des heures complémentaires de titulaires, des vacataires supplémentaires, ou remplacée par des « sciences » enseignées par les EC ? Certaines APSA disparaîtront-elles de la formation STAPS faute d'enseignants titulaires non remplacés (escalade, danse, cyclisme, voile...) ? Cette situation révèle plus largement le contexte budgétaire de l'université soumis à un Plan de Retour à l'Equilibre (PRE) à l'université Grenoble Alpes qui se traduit d'une part par l'absence de création de postes et le non-remplacement « gel » ou « différé » des départs de titulaires et d'autre part sur

es contenus de formation avec une réduction de 4% des volumes horaires des prochaines maquettes de formation ce qui représente 2 400h de formation pour la licence L1 L2 L3 STAPS à Grenoble. En cette rentrée 2021, la situation à l'UFRSTAPS est loin d'être apaisée. Les 4 réunions de 1h du Groupe de Travail organisées par la Présidence au mois de septembre n'ont abouti à aucun changement pour l'instant. Au contraire, sans attendre les conclusions de ce GT, 2 postes d'EC avec un profil décidé sans concertation sont prévus au vote du prochain conseil d'UFR...

**Texte rédigé par
les 23 enseignants
de l'UFRSTAPS**



QUEL CALENDRIER CORPO ?

Comme vous avez pu le lire dans l'article du bulletin précédent, les CAPA disparaissent. Aussi, nous n'avons plus aucune communication concernant un calendrier des actes de gestion (mis à part les CAPA contestation avis du rdv de carrière et temps partiel). Néanmoins, pour vous aider à vous repérer et ne rien oublier, voici, avec notre expertise, ce que nous avons pu concocter comme échéancier. Attention, les dates ne sont donc que des prévisions, à affiner au fur et à mesure des publications du rectorat (circulaires ou autres)...

Vous pouvez le retrouver avec des précisions supplémentaires sur le site snepgrenoble

	Mutations	Rdv de carrière	Avancement accéléré (7è et 9è échelon)	Promotion Hors-Classe	Promotion Classe exceptionnelle/échelle spéciale	Congé Formation	Temps partiel
Septembre		Réception de l'appréciation finale du rdv de carrière / Recours possible : délai de 30 jours			Remplir son CV sur i-prof		
Octobre							
Novembre	Mut INTER : Sortie des textes et saisie des vœux (mi nov à début décembre) Stage mutation du Snep	Procédures de recours (30 jours de réponse pour adm puis 30 jours pour saisir CAPA)					
Décembre		CAPA			Remplir son CV sur i-prof, jusqu'à quand ?...		Ouverture campagne de demande des temps partiel
Janvier	Mut INTER : Vérification du barème pour les demandeurs					Saisie des demandes de congé formation	Fermeture campagne de demande des temps partiels Entretiens éventuels
Février						Fin fev/début mars : vérification des barèmes par les demandeurs	Envoi des demandes au rectorat par les CE
Mars	Mut INTER : Résultats du mouvement début mars Mut INTRA : Sortie des textes et saisie des vœux (mi-mars à début avril) Stage mutation du Snep		La CAPA des demandes de révision de l'appréciation des rdv de carrière ayant eu lieu, l'administration peut établir les tableaux d'avancement accéléré MAIS elle ne les communiquera certainement pas avant le mois de juin....		Vérifier son éligibilité au vivier 1	Fin mars : GT Congé Formation + affichage des résultats	
Avril	Mut INTRA : Confirmation des vœux et pièces justificatives début avril						Notifications des refus de temps partiels + Demande de saisine de CAPA
Mai	Mut INTRA : Vérification des barèmes par les demandeurs				Consultation des avis par les agents ?	Transmission des arrêtés	CAPA
Juin	Mut INTRA : Résultats du mouvement après la mi-juin		Publication des tableaux d'avancement + communication aux agents promus	Publication des tableaux de promotions + communication aux agents promus	Publication des tableaux de promotions + communication aux agents promus		

SEMAINE DE L'EPS

Une « semaine de l'EPS » pour gagner !

Une « semaine de l'EPS » pour gagner le « plus d'EPS » !

Un rapport parlementaire qualifie la sédentarité de « bombe à retardement sanitaire » (Mme Tamarelle-Verghaeghe et M. Juanico, Juillet 2021) et propose l'augmentation des horaires EPS en lycée...

De plus l'accès aux pratiques sportives est très inégalitaire. Aussi Maxime Travert et Maxime Luiggi nous alertent-ils :

« Dans le département des Bouches-du-Rhône, en 2001, 79% des jeunes âgés de 13 à 19 ans pratiquaient une activité sportive au moins une fois par semaine. En 2015, le taux n'était plus que de 65,8%. La baisse de la pratique s'est accompagnée d'un accroissement des inégalités.

Elle était plus marquée chez les filles que chez les garçons et elle était encore plus forte pour celles issues de milieux sociaux défavorisés. Seulement une fille sur deux (50,8%) d'origine modeste faisait du sport au moins une fois par semaine. Dans les familles plus aisées, elles étaient deux sur trois à faire du sport. Selon nos dernières estimations, réalisées en 2019, cette tendance s'accroît. »

Sociologue, médecins, politiques s'accordent pour dire que la jeunesse doit faire plus d'activité physique et sportive : c'est un enjeu déterminant pour notre société. Pratiquer une activité sportive régulière répond à des enjeux de santé, mais aussi culturels et de vivre ensemble : les clubs et associations sportives sont des lieux forts de socialisation et d'émancipation. Il est donc nécessaire de développer la pratique régulière, en dehors et dans les associations sportives, en participant au sport scolaire et/ou dans les AS des fédérations olympiques et affinitaires.

Mais nous savons que le temps de pratique volontaire ne suffit pas pour réduire les inégalités et garantir à tous et toutes d'avoir un temps régulier de pratiques physique et sportive qui se rapproche des recommandations de l'OMS.



C'est pourquoi l'école, avec l'EPS et le sport scolaire a un rôle fondamental à jouer pour éduquer, donner des habitudes de pratique, permettre un accès à la culture pour tous et réduire les inégalités. Ce temps obligatoire que constitue l'EPS, peut faire bouger les lignes concernant les pratiques physiques et sportives. C'est pourquoi, 4h00 d'EPS pour tous et toutes pendant toute la scolarité devient une évidence pour notre société.

Pour sensibiliser les pouvoirs publics, les élus, les parents, le SNEP-FSU organise une semaine de l'EPS avec de nombreux événements que nous vous invitons à découvrir sur notre site.

<http://www.semaineeps.snefpsu.fr>

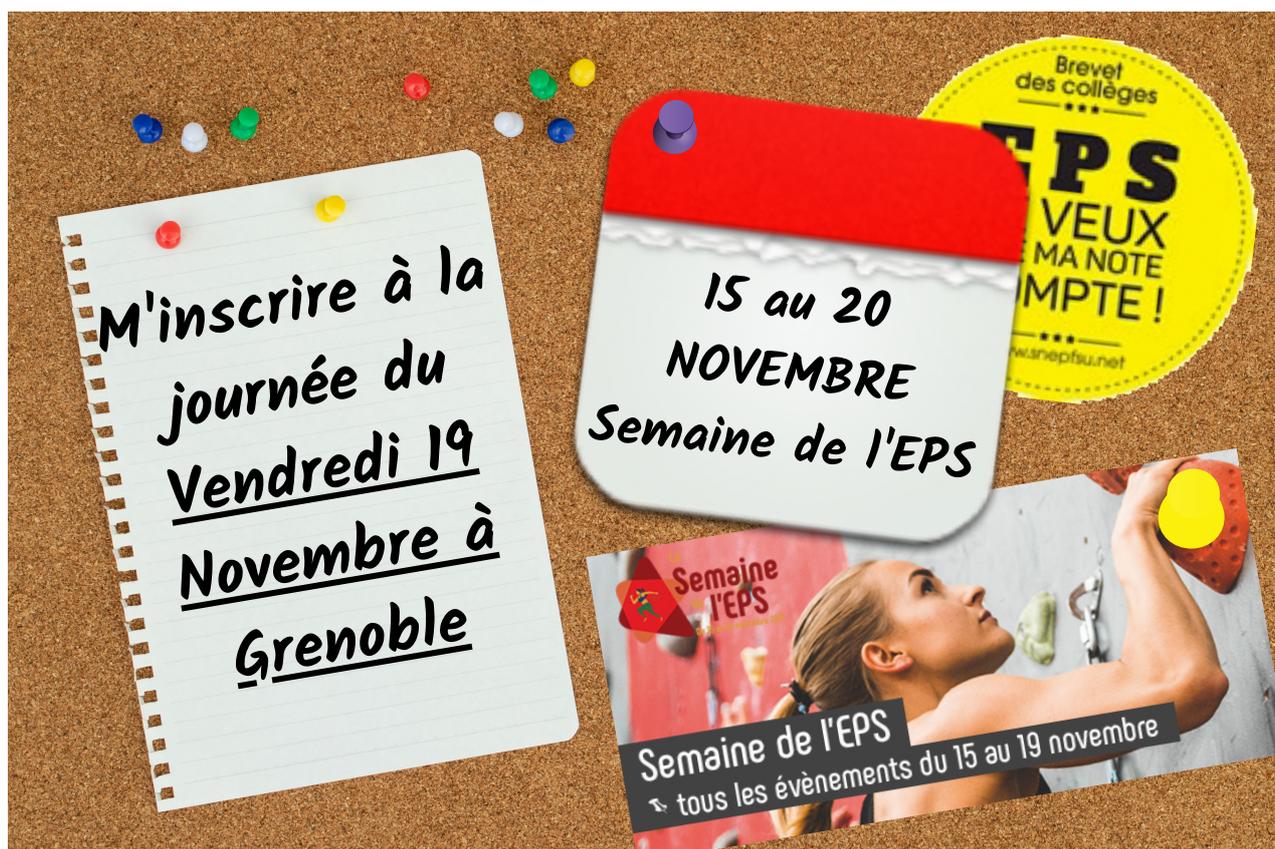
Pendant cette semaine, venez à la rencontre du SNEP-FSU dans les départements de l'académie de Grenoble pour agir et construire l'EPS de demain. Cette semaine est aussi celle de tous les profs d'EPS et de sport ! C'est par une mobilisation massive de

toute la profession que le besoin d'EPS et de sport résonnera dans la société. Oui, une jeunesse plus sportive c'est possible !

Notez dès à présent dans votre agenda la soirée spéciale le **mercredi 17 à partir de 18h30 (visio au SNEP national)**. Mais notez surtout la journée événementielle le vendredi 19 qui se veut revendicative et festive.

Programme journée du vendredi 19 novembre 2021 à Grenoble:

- 10h/12h30 : AG des enseignants d'EPS et des étudiants STAPS.
- 13h30/16h30 : Mobilisation place de Verdun à Grenoble (venir en tenue de sport!)



Demande d'autorisation spéciale d'absence

Nom - Prénom :

Etablissement :

à Madame la Rectrice de l'Académie de GRENOBLE

s/c de (1)

Madame la Rectrice,

J'ai l'honneur de solliciter une autorisation spéciale d'absence afin de participer congrès extraordinaire qui aura lieu :

le 19 Novembre 2021 de 9h30 à 16h30
A Grenoble, bourse du travail- Avenue de l'Europe.

Vous trouverez ci-dessous la convocation que m'a adressée le SNEP FSU.

Date et signature :

(1) Préciser : « Proviseur du Lycée.... » ou « Principal du Collège.... »



Grenoble, le 12 octobre 2021

Section syndicale de GRENOBLE
Syndicat National de l'Education Physique
de l'Enseignement Public
Fédération Syndicale Unitaire

N'oubliez pas d'inscrire vos coordonnées avant de remettre cette convocation à votre chef d'établissement

Convocation

Conformément aux articles 13 et 15 du décret n° 82-447 du 28 mai 1982 modifié, les autorisations spéciales d'absence sont obtenues de plein droit et doivent être déposées (accompagnées de la convocation) auprès du chef de service ou d'établissement au moins trois jours à l'avance.

Cher(e) Camarade,

Tu es prié(e) de bien vouloir assister au congrès extraordinaire qui se tiendra le :

vendredi 19 novembre 2021
Début des travaux : 9h30
Fin des travaux : 16h30
A Grenoble- Bourse du travail- Avenue de l'Europe.
Et Place de Verdun

Ordre du jour :

- Quels enjeux pour EPS de demain ?
- Vers quelle EPS doit-on aller ? Quelle EPS voulons nous ?
- Action revendicative et festive.

Nous comptons sur ta présence.

Bien cordialement.

Emmanuelle Charpinet, Alexandre Majewski, Maxime Véghin

Je renvoie ma fiche à l'adresse suivante :

Identité	Date de naissance ____/____/____		Sexe : F <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/>		Situation professionnelle	Etablissement d'affectation ou zone de remplacement					
	Nom					Code établissement					
	Nom de jeune fille					Nom					
	Prénom					Adresse complète					
	Adresse complète					Echelon (ou groupe pour les retraités)					
	Mail					Situation administrative (entourez ci-dessous)					
	Téléphone fixe					TZR		Poste fixe		Temps partiel : %	
	Téléphone portable					Prof Sport stagiaire		Prof EPS stagiaire		Agrégré stagiaire	
				Disponibilité		Congés (parental...)					

Bulletins	Envoi des bulletins SNEP-FSU		Envoi du bulletin FSU ("POUR")		Autorisation indispensable pour recevoir le bulletin	
	<input type="checkbox"/> Version papier <input type="checkbox"/> Adresse personnelle <input type="checkbox"/> Adresse établissement <input type="checkbox"/> Version électronique		<input type="checkbox"/> Version papier <input type="checkbox"/> Adresse personnelle <input type="checkbox"/> Adresse établissement <input type="checkbox"/> Version électronique			J'accepte de fournir au SNEP-FSU les informations nécessaires me concernant et l'autorise à faire figurer des informations dans des fichiers et des traitements informatisés dans les conditions fixées dans la loi informatique et libertés du 6/01/78 modifiée et au Règlement européen n°2016/679/UE dit RGPD du 27/04/2016 applicable le 25/05/2018. Cette autorisation est révoquée par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au SNEP-FSU - Service informatique, 76 rue des Rondeaux, 75020 PARIS.
	Envoi des hors séries "Contre pied" uniquement par voie postale					

Cotisations SNEP-FSU METROPOLE 2021-2022

Catégorie professionnelle	Entourez votre catégorie professionnelle					Catégorie/échelon												
	↓	↓	↓	↓	↓	1	2	3	4	5/HEA1	6/HEA2	7/HEA3	8	9	10	11		
Prof EPS - Prof de sport - PCEA Agri - ENS	100 €	126 €	146 €	155 €	163 €	168 €	178 €	190 €	202 €	216 €	231 €							
Prof EPS classe normale biadmissible					152 €	168 €	189 €	202 €	217 €	232 €	241 €							
Prof EPS Hors Classe - Prof Sport Hors Classe - PCEA Hors Cla	202 €	212 €	227 €	245 €	260 €	274 €	282 €											
Prof EPS Classe Ex.- Prof Sport Classe Ex. - PCEA Classe Ex.	238 €	252 €	266 €	285 €	305 €	317 €	334 €											
CE		120 €	126 €	133 €	139 €	146 €	152 €	160 €	168 €	178 €	188 €							
CE Hors Classe			178 €	188 €	213 €	229 €												
CE Classe Ex.	213 €	231 €	245 €	260 €	274 €	282 €												
Catégorie / échelon																		
	1	2	3	4/HEA1	5/HEA2	6/HEA3	7	8	9	10	11							
Agrégré - CTPS	110 €	169 €	172 €	186 €	197 €	211 €	226 €	242 €	259 €	274 €	285 €							
Agrégré Hors Classe - CTPS Hors Classe	259 €	274 €	285 €	305 €	317 €	334 €												
Catégorie / échelon																		
	1	2/HEA1	3/HEA2	4/HEA3	5/HEB1	6/HEB2	7/HEB3	8	9	10	11							
Agrégré Classe Ex.- CTPS Classe Ex.	285 €	305 €	317 €	334 €	334 €	347 €	366 €											
MA et CDI : Montant du traitement mensuel brut.	Inférieur à 1001 € → Groupe 1		Entre 1 401 € et 1 600 € → groupe 4		Entre 1 801 € et 2 000 € → Groupe 6		Supérieur à 2 000 € → Groupe 7											
	Entre 1 001 € et 1 200 € → groupe 2		Entre 1 601 € et 1 800 € → Groupe 5		Entre 2 001 € et 2 200 € → Groupe 8		Entre 2 201 € et 2 400 € → Groupe 9		Entre 2 401 € et 2 600 € → Groupe 10		Entre 2 601 € et 2 800 € → Groupe 11							
	Entre 1 201 € et 1 400 € → groupe 3		Entre 1 801 € et 2 000 € → Groupe 6		Entre 2 001 € et 2 200 € → Groupe 8		Entre 2 201 € et 2 400 € → Groupe 9		Entre 2 401 € et 2 600 € → Groupe 10		Entre 2 601 € et 2 800 € → Groupe 11							
Prof EPS ou de sport stagiaire à l'externe	100 €		Contractuel (CDD) temps plein à l'année		44 €		Abonnement Bulletin											
Agrégré stagiaire sur 1er poste	110 €		Contractuel alternant et autre (CDD)		20 €		Non syndiqués		60 €									
Congé parental - disponibilité	46 €		Congé de formation		102 €		Institutions/Associations		60 €									
Stagiaire non reclassé : selon échelon de la catégorie d'origine.			Temps partiel : à calculer selon l'échelon et la quotité de service.			Etudiants STAPS			20 €									
Retraité-e : Montant net de la pension mensuelle avant prélèvement à la source.	Inférieur à 1151 € → Groupe 1		Entre 1 601 € et 1 800 € → groupe 4		Entre 2 501 € et 2 700 € → groupe 8		Entre 2 701 € et 2 900 € → groupe 9		Entre 2 901 € et 3 100 € → groupe 10		Entre 3 101 € et 3 300 € → groupe 11							
	Entre 1 151 € et 1 400 € → groupe 2		Entre 1 801 € et 2 050 € -4 groupe 5		Entre 2 701 € et 2 900 € → groupe 9		Entre 2 901 € et 3 100 € → groupe 10		Entre 3 101 € et 3 300 € → groupe 11									
	Entre 1 401 € et 1 600 € → groupe 3		Entre 2 051 € et 2 300 € → groupe 6		Entre 2 901 € et 3 100 € → groupe 10		Entre 3 101 € et 3 300 € → groupe 11											
			Entre 2 301 € et 2 500 € → groupe 7		Entre 3 101 € et 3 300 € → groupe 11													

Je choisis de payer ma cotisation...

1/ **Nouveauté ! En ligne** sur le site <http://www.snepfusu.net>

2/ **Par chèque** à l'ordre du SNEP-FSU Précisez le nombre de chèques (max 8) (Indiquez au dos de chaque chèque la date d'encaissement)

3/ **Par prélèvement(s)** en une ou plusieurs fois (effectué le 5 de chaque mois d'octobre à juin, max 8 fois). Remplissez le mandat ci-dessous.

Nombre de prélèvements

Indiquez le 1er mois de prélèvement

PRELEVEMENT MANDAT	<p>En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) le SNEP-FSU à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SNEP-FSU. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle.</p> <p>Une demande de remboursement doit être présentée :</p> <ul style="list-style-type: none"> - dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé, - sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé. <p>Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.</p>
Nom	_____
Prénom	_____
Adresse	_____
Compl. d'adresse	_____
CP - Ville	_____
Pays	_____
Code IBAN	_____
Code BIC	_____
Paiement récurrent <input checked="" type="checkbox"/>	MERCİ DE JOINDRE UN RIB
NE RIEN INSCRIRE ICI →	<input style="width: 50px;" type="text"/>

Pour le compte du
SNEP-FSU
76, rue des Rondeaux
75020 PARIS
 Ref : cotisation SNEP
A :
Le :
Signature :

! CREDIT D'IMPOT

Vous bénéficiez d'un crédit d'impôt égal à 66% du montant de votre cotisation.

Par exemple, une cotisation de 152 € ne vous coûte réellement que 51,68 €.

CONTACT

SNEP-FSU ACADÉMIE GRENOBLE



SNEP-FSU GRENOBLE

32 avenue de l'Europe - Bourse du travail
38030 GRENOBLE CEDEX



04 76 23 18 18



s3-grenoble@snepfsu.net



<https://www.snepgrenoble.fr>

